

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2017

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 12 janvier à 19h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne , M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, Mme GAFFET Muriel, M SENOT Laurent, Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme COLLOMB Valérie, M MEGER Jean-Luc, M REYNAUD Guillaume, M FAYAD Ghassan

Absents : Mme GONOD Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M PUYBAREAU Igor a été nommé secrétaire.

- **FINANCES (délib 2016-410)**

Monsieur le Maire explique qu'après contrôle des écritures de fin d'année, il convient de régulariser les lignes de dépenses en dépassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE les modifications au budget primitif 2016 et aux quatre décisions modificatives successives à ce BP tel que dans le tableau suivant
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le premier adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Chapitre	Compte	Concerne	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
012	64168	Emplois d'insertion	+ 3 300.00			
65	65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	- 3 300.00			
TOTAUX			0.00	0.00	0.00	0.00

- **Questions diverses :**

Aucune

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.*

*Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*